# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE PITBIKE 2017v.4

*Ce Championnat se déroulera conformément au code sportif FFM, sauf définitions particulières du présent règlement.*

## CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Ligue de Bourgogne met en compétition pour 2017 un Championnat de Pit Bike. Trois catégories à l'intérieur de ce championnat, les opens, les vétérans et les girls.

Le nombre maxi est de 26 pilotes sur une piste comprise entre 600 et 900m.

Seuls les pilotes licenciés Bourguignons pourront participer au classement du Championnat de Bourgogne.

Un titre de champion de Bourgogne sera décerné dans la catégorie suivante :

- **Catégorie OPEN : 1er pilote NJ3, NJ3C, NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

*Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans révolus)* :
- de 88 jusqu'à 190cc (***suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique***)

*Plaques Numérotées :*
- Fond vert / numéro blanc pour les 88cc (règlement CDF)
- Fond blanc / numéro noir (règlement CDF)
- Fond noir / numéro blanc (si pilote promotion au CDF)
- Fond bleu / numéro blanc (si pilote amateur au CDF)

- **Catégorie VETERAN : 1er pilote NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP ou internationale ayant 38 ans ***à sa prise de licence***. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

*Catégories et cylindrées (à partir de 38 ans) :*
- De 88cc jusqu'à 190cc

*Plaques Numérotées :*
- Fond jaune / numéro noir (règlement CDF)

- **Catégorie GIRL: 1er pilote NJ3, NJ3C, NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureuses titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

*Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) :*
- De 88cc jusqu'à 190cc

*Plaques Numérotées :*
- Fond rose / numéro blanc (règlement CDF)

## ARTICLE 1 – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h00**.**

Pour les épreuves Nocturnes : Les Contrôles administratif et technique ce feront le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

## ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course devront être demandés au délégué par mail. Ils seront attribués, par ce dernier, au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de Bourgogne. Le pilote, participant au Championnat, le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les inscrits dans les épreuves de Championnat de France), aura automatiquement ce même numéro attribué pour les épreuves du Championnat de Bourgogne s'il le demande.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Engagement pour la totalité du Championnat ou à l'épreuve sur le site officiel ***www.ffm.engage-sports.com***
Les inscriptions devront être ***faites avant le jeudi minuit précédent l'épreuve***. Les pilotes non-inscrits dans le délai se présentant le samedi ou le dimanche seront refusés.
Les licences "1 manifestation" pilote sont à prendre sur le site de la FFM, aucune licence ne sera délivrée le samedi ni le dimanche sur le lieu de l'épreuve.

| | |
|---|---|
| **INSCRIPTION** Jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve | DROIT D'ENGAGEMENT : 30 € |
| **INSCRIPTION** Moins de 14 jrs avant l'épreuve | DROIT D'ENGAGEMENT : 60 € |
| **OU S'ENGAGER ?** | Sur **www.ffm.engage-sports.com**<br>Pour demander des informations, contactez le Délégué du Championnat,<br>M. Jérôme GABETTE : 06.78.47.19.60 |
| **COMMENT ?** | Lors du premier engagement, demander votre numéro de course au Délégué par mail : pitbike.bourgogne@yahoo.fr<br>Lui adresser par courrier, 1 chèque de caution de ***100€*** *(pour absence non justifiée)*, votre fiche de renseignement que le délégué vous aura retourné par mail<br>Jérôme Gabette 18 chemin de saint bris – 89 290 VINCELOTTES<br>Chèques à l'ordre de la "**LMR BOURGOGNE"**<br>Ceci est obligatoire même pour les pilotes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure en ligne bloquée. |
| **DELAI** | Le jeudi minuit d'avant la course. Aucune inscription ne sera possible après. |

Une confirmation d'engagement sera envoyée au pilote via engage-sport si la procédure en ligne a bien été respectée.
Toute absence du pilote devra être signalée au Délégué par courrier ou par mail. Les messages vocaux ne seront pas pris en compte. En cas d'absence injustifiée, le règlement de l'engagement sera encaissé. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.
***Une liste d'attente de 4 pilotes maxi suit après le nombre de 26 pilotes inscrits atteint.***
Le Délégué transmettra la liste des engagés au Club Organisateur le plus tôt possible en confirmant les numéros affectés.

## ARTICLE 4 - FORMULE

Le Championnat de Bourgogne Pit Bike 2017 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier.

## ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Pour 2017, il n'y aura plus de livret technique, il sera remplacé par une fiche " Vérifications Techniques". Le pilote passera en premier au Contrôle Administratif qui lui remettra le document qui sera à compléter et à signer, puis retirera un transpondeur qui devra être monté obligatoirement sur la machine et se dirigera au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

***Une séance d'essai libre de 10 mn puis une séance d'essai chronométré de 10 mn.***
***La séance d'essai chronométré déterminera la place sur la grille pour les deux manches de 10 mn + 1 tour***
*(Voir le planning de journée de l'organisateur)*

## ARTICLE 5.2 – REPRESENTANT DES PILOTES

Chaque catégorie peut désigner un "Représentant des pilotes" qui serait l'interlocuteur privilégié du Jury pour représenter l'ensemble des pilotes.

## ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le Chronométrage s'effectuera par transpondeurs, distribués la veille et le matin de l'épreuve lors du Contrôle Administratif et devront être rendus propres en fin d'épreuve. Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports seront proposés à 10€.
***Les chèques de caution ne sont plus demandés. La carte de licence sera à laisser au Contrôle Administratif et en cas d'oubli de celle-ci, le pilote devra laisser une pièce d'identité.***
Dans le cas d'épreuves gérées par le Chronométrage Fédéral *(épreuves de Championnat de France)*, le club devra régler la location du matériel à la FFM (suivant le tarif en vigueur).

## ARTICLE 7 – CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant :

| | **Points** | | **Points** | | **Points** | | **Points** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1** | 25 | **6** | 15 | **11** | 10 | **16** | 5 |
| **2** | 22 | **7** | 14 | **12** | 9 | **17** | 4 |
| **3** | 20 | **8** | 13 | **13** | 8 | **18** | 3 |
| **4** | 18 | **9** | 12 | **14** | 7 | **19** | 2 |
| **5** | 16 | **10** | 11 | **15** | 6 | **20** | 1 |

Pour être classé, les pilotes devront avoir franchi la ligne d'arrivée. Seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ3, NJ3C, NCO et NPP prisent dans un club Bourguignon peuvent prétendre à marquer des points au Championnat.

## ARTICLE 7.1 – CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex æquo.

## ARTICLE 7.2 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera le pilote bourguignon qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

## ARTICLE 7.3 – CLASSEMENT POUR LES PILOTES INSCRITS EN CDF

Les pilotes engagés dans une épreuve de Championnat de France Pitbike se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue de Bourgogne (sous réserve qu'ils soient inscrits à cette même épreuve), se verront attribuer :

- 10 points en cas de qualification aux manches de Championnat de France (pour les épreuves ayant des qualifications)
- la totalité des points acquis au cours des **2 premières manches** du Championnat de France, affectés d'un coefficient **2** jusqu'à concurrence de **50** points

**IMPORTANT** : Néanmoins, pour prétendre obtenir ces points, **les pilotes concernés devront transmettre** (par mail ou télécopie) au Délégué du Championnat dans les 8 jours suivant l'épreuve, **les résultats qu'ils ont obtenus** (avec copie à la LMR Bourgogne).
Dans le cas où un pilote participerait à une épreuve du Championnat de France le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue, le montant de son engagement (**-1€**) lui sera remboursé par la CMX. Dans le cas contraire, l'engagement sera encaissé et non remboursé.

## ARTICLE 7.4 – PODIUMS

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences confondues, ***dans les catégories Open, Vétérans et Girls***.
La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

## ARTICLE 8 – DISCIPLINE

Tout pilote engagé doit avoir un comportement correct. Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du délégué sur l'épreuve. Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.
**Tous déplacements en engins motorisés dans les parties réservées au public et dans l'enceinte du circuit sont strictement interdits**. Un avertissement verbal sera donné et en cas de récidive, le Jury prendra une décision plus sévère. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bons voisinages.

## ARTICLE 9 – TECHNIQUE

Le livret technique sera remplacé par une fiche " Vérifications Techniques" qui sera à compléter et à signer, monté obligatoirement sur la machine et se dirigera au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral (*à faire contrôler*)
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE) (*à faire contrôler*)
- Bottes tous terrains obligatoires

Machines:

- Ø de la roue arrière : 10 ou 12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être 12 ou 14
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 121 cm (tolérance 10mm)
- Hauteur de selle maximum (du sol au-dessus de la selle) = 82 cm (tolérance 20mm)
- La cylindrée maxi est 190cc

Décibel :

La méthode de prise de son appliquée sur la « 2M max ». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota 1 : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.

Nota 2 : Les machines à refroidissement liquide sont interdites.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

***L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT EN DEHORS DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.***

*Bonne saison à tous.*